

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MICHEL THORN PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 023-02-2022

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Appuyé de madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 février 2022 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 024-02-2022

2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JANVIER 2022 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 31 JANVIER 2022

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, de la séance d'ajournement du 24 janvier 2022 et de la séance d'ajournement du 31 janvier 2022. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie des procès-verbaux.

Résolution RT 025-01-2022

2.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique du 8 février 2022, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et municipalités membres de la Régie.

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 026-02-2022

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2022

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 21-02-2022 au montant de **19 161.58 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 027-02-2022

3.2 AFFECTATION DU DÉFICIT ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU' il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans l'opération de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le déficit accumulé de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes était de 32 579.72 \$ au 31 décembre 2020;

En conséquence,

**Il est proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé de monsieur Marc-André Daoust**

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2022, un déficit de 32 579.72 \$ provenant de l'excédent du déficit non affecté.

● EXPLOITATION

Résolution RT 028-02-2022

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

En conséquence,

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois de janvier 2022.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 029-02-2022

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2022

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de janvier 2022.

Débits du mois de janvier 2022

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	414 045	97 351	55 499	6 799	573 694
Répartition	72,17%	16,97%	9,67%	1,19%	100,00%
Moy/jr	13 356	3 140	1 790	219	18 506

Résolution RT 030-02-2022

4.3 OCTROI D'UN MANDAT RELATIF AUX ANALYSES DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions sur invitation aux laboratoires suivant :

- Bureau Véritas
- H2Lab
- AGAT Laboratories

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

- Bureau Véritas 17 933.60 \$ plus taxes
- H2Lab 14 537.00 \$ plus taxes

En conséquence,

**Il est proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé de monsieur Marc-André Daoust**

Et unanimement résolu d'octroyer le mandat au laboratoire H2Lab aux fins de procéder aux analyses des eaux usées pour l'année 2022 pour une somme d'au plus 14 537.00 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-453.

Résolution RT 031-02-2022

4.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ASSISTO INC. POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2021 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Loi canadienne sur l'environnement oblige de compléter l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m³/d d'eaux usées traitées dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement doit produire la déclaration pour l'année 2021 au plus tard le 1^{er} juin 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme ASSISTO Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le conseil d'administration mandate la firme ASSISTO Inc. aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MDDELCC au prix forfaitaire de 5 945 \$ plus les taxes applicables. Les rapports seront déposés en juin 2022. L'offre de service est jointe au procès-verbal.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

Résolution RT 032-02-2022

4.5 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFLANTES

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Appuyé de madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise APG Neuros aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre (4) soufflantes et d'autoriser une dépense d'au plus 5 000 \$, plus les taxes applicables à cette fin.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 033-02-2022

4.6 TRAVAUX DE MAINTENANCE DES POMPES DOSEUSES POUR LE SULFATE D'ALUMINIUM

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'entretien préventive des deux (2) pompes doseuses dédiées au sulfate d'aluminium;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense au montant d'au plus 2 200 \$, plus les taxes applicables, incluant les pièces et la main-d'œuvre, afin de procéder à la maintenance préventive des deux (2) pompes doseuses du sulfate d'aluminium.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 034-02-2022

4.7 TRAVAUX CORRECTIFS DU SYSTÈME DE PLOMBERIE DE DOSAGE DU SULFATE D'ALUMINIUM

CONSIDÉRANT certaines problématiques relatives au dosage optimal du sulfate d'aluminium à savoir :

- Micro-fuite sur le système de plomberie, instabilité de la courbe de pompage, surdosage, etc.

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'effectuer des travaux correctifs au système de plomberie du système de dosage du sulfate d'aluminium pour une somme d'au plus 8 000 \$, plus les taxes applicables, incluant les pièces et la main-d'œuvre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

- **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

- **POINTS À DISCUTER**

- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 035-02-2022

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h15.

Michel Thorn
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire